

Centre de traitement des matières organiques
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière
Comité de suivi Ouest

Rencontre du 20 septembre 2017
Mairie de Saint-Laurent



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI OUEST

LE 20 SEPTEMBRE 2017

18 h 00 – 19 h 45

MAIRIE DE SAINT-LAURENT

777 boulevard Marcel-Laurin

Montréal (QC) H4M 2M7

Présenté à	Comité de suivi Ouest
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, <i>animatrice</i> Danny King, <i>secrétaire</i>

Table des matières

1	Participants à la rencontre	1
2	Objectifs de la rencontre.....	2
3	Déroulement	2
4	Procès-verbal	2

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis	9
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Ouest	11
Annexe 3 : Revue de presse.....	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 14 juin 2017	3
Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 14 juin 2017	3

1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

Membres présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Ouest :

Beaudoin, Stéphane	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Desrosiers, Linda	Citoyenne - Ahuntsic-Cartierville
Déziel, Guy	Représentante d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro - Vert Cité
Kayal, Michel	Citoyen - Pierrefonds-Roxboro
Lajoie, Anne-Christine	Représentante administrative - Ahuntsic-Cartierville
Mainville, Sophie	Représentante d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent - Développement économique Saint-Laurent
Rémy, Élyse	Représentante d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville - Ville en vert

Autres participants :

Héroux, Martin	Responsable du transfert technologique – Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (CRVMR)
Roberge, Maxime	Représentant du promoteur - Ville de Montréal

Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

Membres absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Ouest :

Beaulac, Gaby	Représentante administrative - Saint-Laurent
Chitilian, Harout	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Gignac, Yves	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Haouari, Yassine	Citoyen - Saint-Laurent
McDougall, Patricia	Représentant d'un organisme institutionnel - CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Miele, Francesco	Élu - Saint-Laurent
Montpetit, Nicolas	Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Regroupement des écoquartiers de Montréal

Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'assemblée régulière du Comité de suivi Ouest (« Comité ») du 20 septembre 2017 avait pour but principal de présenter et d'informer les membres du Comité sur les thématiques de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (CRVMR) et du bruit.

3 DÉROULEMENT

La rencontre du 20 septembre 2017 a eu lieu à la Mairie de Saint-Laurent entre 18 h 00 et 19 h 45.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Prise des présences
3. Retour sur la dernière assemblée
4. État d'avancement du projet
5. Présentation des thématiques
 - a. Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
 - b. Bruit
6. Varia
7. Prochaines rencontres
8. Clôture de l'assemblée

4 PROCÈS-VERBAL¹

1. Présentation de l'ordre du jour et prise des présences

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Mme Marie Beaubien fait un tour de table pour la prise des présences.

Questions/commentaires	Réponses
L'absence de plusieurs assemblées régulières consécutives d'un membre citoyen est remarquée. Dans certains conseils d'administration, des règles existent sur l'obligation des membres à assister à un minimum de rencontres. Est-ce que vous allez évaluer cette situation ?	Les règles de fonctionnement des comités de suivi pour les centres de traitement des matières organiques indiquent ceci : « Si un membre manque plus de deux séances consécutives, il est sujet à remplacement, suivant une recommandation du comité ». Il faudra effectivement vérifier avec ce membre son statut et son intérêt à continuer de siéger au Comité.

¹ La liste des décisions adoptées par le Comité pour l'assemblée régulière du 20 septembre 2017 et la liste des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1. Les diapositives présentées lors de cette assemblée sont disponibles à l'annexe 2.

Questions/commentaires	Réponses
	Dans la négative, il faudra procéder au remplacement de ce membre et cibler un citoyen qui serait plus intéressé à y participer. Notons également qu'en 2018, tous les membres siégeant sur les Comités Est et Ouest seront interpellés sur de leur intérêt à poursuivre leur mandat.

2. Retour sur la dernière assemblée

a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres du Comité approuvent unanimement le procès-verbal tel que reçu par courriel le 11 septembre dernier.

b. Mise à jour des règles de fonctionnement et de la liste de décisions

M. Blain revient sur la liste des décisions prises à la dernière assemblée.

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 14 juin 2017

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 8 mars 2017

c. État d'avancement de la liste des suivis

M. Blain revient sur la liste des suivis de la dernière assemblée.

Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 14 juin 2017

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Septembre 2017
Inclure le point « Assemblée publique de mars 2018 » à l'ordre du jour de l'assemblée régulière de septembre 2017	Ville de Montréal	Septembre 2017

M. Maxime Roberge présente les données correspondantes aux 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement. Selon le Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, un citoyen génère environ 250 kg/an de déchets. La taille d'un ménage correspond à environ 2,3 personnes. La capacité de 25 000 tonnes correspond donc à la génération de déchets d'environ 43 500 ménages.

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que les ICI sont calculés?	Il n'y a que le secteur résidentiel qui fait partie des calculs.

3. État d'avancement du projet

M. Blain expose une mise à jour des étapes réalisées ainsi que l'échéancier de réalisation du projet. Il présente ensuite la revue de presse (annexe 3).

En introduction, M. Blain apporte un point d'information concernant le terrain de LaSalle. L'acquisition du terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle a été entérinée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal en date du 20 septembre. La modification du règlement d'emprunt est en cours. La décision sera déposée la semaine prochaine devant le Conseil municipal et le Conseil de l'agglomération. Lorsque ces deux instances auront donné leur accord, la Ville de Montréal acquerra le terrain et les travaux reliés à la planification du second centre de biométhanisation pourront débuter pour son implantation vers 2024.

Questions/commentaires	Réponses
Quelle sera la procédure qui permettra de choisir l'organisation qui exploitera les installations vertes sur le toit du centre de compostage?	Il y a déjà eu des manifestations d'intérêt par certaines organisations suite à un appel d'intérêt pour le site RDP-PAT publié sur SEAO. Le projet sélectionné sera celui répondant le mieux aux objectifs de la Ville.
Est-ce la Ville qui paierait pour la construction des serres?	La Ville s'assurera que la structure du centre de compostage soit conçue de façon à accueillir jusqu'à une serre sur son toit. Toutefois, la construction et l'opération de serres seront réalisées par une organisation privée. L'objectif est de faire de ce projet un modèle d'affaire autonome.

4. Présentations thématiques

M. Blain expose les thématiques qui seront présentées lors de cette rencontre : la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles et le bruit (CRVMR).

a. Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles

M. Blain présente Martin Héroux, responsable du transfert technologique. Cet expert sera en mesure de présenter cette thématique et de répondre aux questions techniques associées.

Questions/commentaires	Réponses
À qui appartiennent les résultats des recherches de la CRVMR?	La propriété intellectuelle appartient à Polytechnique Montréal, mais les résultats des recherches peuvent être utilisés par les partenaires.

Questions/commentaires	Réponses
	De plus, une grande partie des résultats de recherche sera rendue publique via la publication d'articles scientifiques.
S'il y avait un procédé qui était découvert, à qui appartiendraient les droits d'utilisation?	La propriété intellectuelle appartiendra à l'Université qui en donne le droit d'utilisation <i>ad vitam</i> aux partenaires de la CRVMR.
Est-ce que le groupe de recherche est principalement composé d'ingénieurs?	Oui, mais plusieurs recherches demandent une expertise autre que l'ingénierie. La CRVMR est au début de sa programmation de recherche. Nous comptons également effectuer des recherches sur les aspects sociaux.
Quelles autres expertises sont nécessaires à vos recherches?	Des chercheurs en chimie, physique, changements climatiques, etc. En général, ce sont les disciplines qui sont en lien avec les procédés et des processus de traitement des matières résiduelles ainsi que leurs impacts sociaux.
Que veut dire MFA?	C'est l'acronyme de <i>Mass Flow Analysis</i> , c'est-à-dire l'analyse du flux de matière. C'est un modèle qui nous permet de suivre la masse de toutes les matières, leur génération, leur traitement ainsi que leur élimination finale. En intégrant les données de caractérisation dans ce modèle, il est possible de suivre la composition chimique de ces matières dans le système de gestion de matières résiduelles.
Est-ce que la Ville de Montréal finance la totalité du programme de recherche associé à la CRVMR?	La Ville de Montréal et d'autres partenaires se sont engagés sur cinq ans à financer la CRVMR. Pour le moment, les montants annuels sont répartis comme suit : Ville de Montréal : 100 000 \$ Recyc-Québec : 100 000 \$ Ville de Gatineau : 50 000 \$ Ville de Laval : 50 000 \$ Notons également que les bourses pouvant être obtenues par les étudiants peuvent aussi constituer un levier économique. La Chaire a aussi accès à des subventions de recherche, notamment via le conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

a. Bruit

M. Roberge présente la thématique reliée au bruit.

Questions/commentaires	Réponses
------------------------	----------

Questions/commentaires	Réponses
Concernant les relevés sonores dont vous nous parlez, réfère-t-on au bruit ambiant actuel ou au bruit simulé?	Les relevés sonores indiquent le bruit ambiant mesuré lors de la réalisation des études.
À quels endroits font référence les points P1, P2 et P3 indiqués sur la carte?	P1 : Coin nord à l'angle des rues Henri-Bourassa et de Brabant Marineau P2 : Rue Valiquette P3 : À la proximité de l'angle des rues Thimens et du boulevard Pitfield
Fait-on référence au parc du Bois-de-Liesse lorsqu'on parle des règles applicables au bruit pour le parc au nord de la voie ferrée ? Ce parc est localisé dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville. Est-ce que le règlement concernant le bruit est seulement applicable aux limites du terrain de l'arrondissement de Saint-Laurent?	Ces deux arrondissements respectent les mêmes règles que celles de la Ville de Montréal.
Est-ce que l'impact inférieur à 1dB(A) est calculé à partir de la moyenne des camions qui circuleront?	L'impact inférieur à 1 dB(A) est identifié en considérant la contribution additionnelle des nouveaux déplacements sur le niveau de bruit à celle de la circulation actuelle sur les grandes artères.
Un seul camion équivaut à combien de dB(A) environ?	La puissance sonore d'un camion en mouvement est de 98.4 dBA tel que présenté dans les études sonores présentée à l'OCPM. Notons qu'il y a déjà des collectes des matières organiques. Avec le projet, on parle essentiellement d'une réorganisation du système de transport.
Il était prévu que l'aménagement du site fasse en sorte d'éviter complètement les manœuvres de recul. Est-ce toujours le cas?	Il sera difficile pour tous les camions, notamment les camions-remorques, de ne jamais reculer compte tenu de l'espace disponible sur le site. N'oublions pas aussi que le déchargement des camions se fait par l'arrière. La Ville évalue actuellement la réduction à la source du bruit généré.
Est-ce que les commerces qui sont établis près du centre de compostage seront affectés par les niveaux sonores?	Les commerces en périphérie du centre de compostage sont localisés en zone industrielle permettant un niveau sonore pouvant aller 70 dB(A). Il est possible qu'ils puissent percevoir le bruit généré par la circulation des camions, mais les normes seront respectées.
Il y a quand même des cliniques qui sont implantées autour du site.	La réglementation au niveau du bruit est dictée par le zonage et non pas par le type d'activité. Il y a plusieurs types de commerce qui sont implantés en zone industrielle. Toutefois, en s'implantant dans ce secteur, les entreprises acceptent implicitement les règles qui régissent ce type de zonage.
Mentionner que l'impact sonore du camionnage est inférieur à 1 dB(A) peut être difficile à croire pour les citoyens. Il serait pertinent de bien vulgariser ce résultat pour que tout le monde comprenne ce à quoi il fait référence.	Tel que prescrit dans les lignes directrices, il s'agit d'un niveau de bruit sur une période d'une heure continue. Comme le nombre de véhicule est actuellement important et que la durée du passage d'un camion est courte, l'impact sur le niveau de bruit est faible.

5. Varia

Aucun sujet de discussion n'a été soulevé en varia.

6. Prochaines rencontres

Mme Beaubien présente une proposition des rencontres pour l'année 2018. En bref, il est suggéré de tenir deux assemblées régulières et une assemblée publique. Il est également recommandé de tenir l'assemblée publique une fois le ou les adjudicataires des contrats CTMO connus afin que ceux-ci puissent être présentés aux collectivités de l'agglomération de Montréal. Les dates précises de ces assemblées seraient confirmées en 2018, en fonction de l'avancement de l'octroi des contrats suite au dépôt des appels d'offres.

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce qu'il y aura une assemblée publique pour chacun des secteurs (Est et Ouest) ?	Il y aura deux assemblées publiques, l'une pour le secteur Est et l'autre pour le secteur Ouest. Ces assemblées seront cependant ouvertes à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal.
Est-ce que le mois de mars est déjà arrêté comme date de la première assemblée régulière de 2018?	Non, nous sommes seulement dans les propositions pour les assemblées de 2018.
Quand connaissons-nous les dates des assemblées pour 2018?	Les dates seront choisies dès que les appels d'offres seront terminés et que le choix des adjudicataires aura été fait. Toutefois, malgré les dates ciblées pour la clôture des appels d'offres, celles-ci sont sujettes à changement selon le type et le nombre de questions posées par les soumissionnaires. Lorsque les dossiers auront été étudiés et qu'un choix aura été fait, un processus d'approbation sera mis sur pied jusqu'au Conseil d'agglomération pour octroyer le contrat. Le nom de l'adjudicataire ne sera connu qu'à ce moment-là. Dans ce contexte, l'assemblée publique pourrait avoir lieu à la fin du printemps ou au début de l'automne 2018.
Nonobstant les addendas transmis suite aux questions des soumissionnaires, la Ville a-t-elle une date d'ouverture des soumissions?	Par exemple, l'appel d'offres du centre de compostage de Saint-Laurent est sorti en juillet 2017. La fermeture de l'appel d'offres était prévue vers la fin novembre. Dans les faits, la publication d'addenda pourrait repousser la fermeture jusqu'au mois de décembre ou janvier selon l'impact des changements apportés.
Les questions des soumissionnaires pourraient encore prolonger la date de la fermeture de l'appel d'offres?	Pour le moment tout va bien. Ce sont des projets complexes et il y a eu beaucoup de questions. Maxime a piloté l'appel d'offres pour le centre de tri qui sera construit à Lachine. C'est le même modèle d'appel d'offres (conception, construction et exploitation) qui engage les promoteurs pour une longue période de temps. Il est donc normal que ces derniers aient plusieurs questions.

7. Clôture de l'assemblée

La clôture de l'assemblée a lieu à 19 h 45.

Annexe 1 :

Liste des décisions et des suivis

Centre de traitement des matières organiques (CTMO)
Assemblée régulière du Comité de suivi Ouest du 20 septembre 2017

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 14 juin 2017

Liste des Suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
-		

Liste des sujets potentiels à traiter en comité

Sujets
Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et le plan directeur de gestion des matières résiduelles
Les étapes d'approbation concernant les centres de traitement des matières organiques

Annexe 2 :

Présentation réalisée au Comité de suivi Ouest

Service de
l'environnement

Réduire
pour mieux
grandir

Centres de traitement
des matières organiques

Comité de suivi Ouest n° 5

Mairie de St-Laurent
(Arrondissement de St-Laurent)

20 septembre 2017



Montréal 

Section 1

Présentation de l'assemblée régulière



Ordre du jour

- 1 – Présentation de l'ordre du jour
- 2 – Prise de présence
- 3 – Retour sur la dernière assemblée
- 4 – État d'avancement du projet
- 5 – Présentations thématiques
 - *Chaire de recherche*
 - *Bruit*
- 6 - Varia
- 7 - Prochaine rencontre
- 8 - Clôture



Section 2

Tour de table

Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Yassine Haouari		Citoyen - Saint-Laurent
Linda Desrosiers		Citoyen - Ahuntsic-Cartierville
Michel Kayal		Citoyen - Pierrefonds-Roxboro
Francesco Miele	Ville de Montréal	Élu - Saint-Laurent
Harout Chitilian	Ville de Montréal	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Yves Gignac	Ville de Montréal	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Gaby Beaulac	Ville de Montréal	Représentant administratif - Saint-Laurent
Anne-Christine Lajoie	Ville de Montréal	Représentant administratif - Ahuntsic-Cartierville
Stéphane Beaudoin	Ville de Montréal	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Nicolas Montpetit	Regroupement des éco-quartiers de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Patricia McDougall	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal Centre d'hébergement de Saint-Laurent	Représentant d'un organisme institutionnel
Sophie Mainville	Développement économique Saint-Laurent	Représentant d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent
Élyse Rémy	Ville en vert	Représentant d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville
Guy Déziel	Vert Cité	Représentant d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro
À combler		Représentant des industries

Animation Médiation

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marie Beaubien	Transfert Environnement et société	Animation et médiation
Danny King	Transfert Environnement et société	Secrétariat

Section 3

Retour sur la dernière assemblée

Adoption du Procès Verbal du comité de suivi n°4



Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal CS-O du 14 juin 2017



Liste des suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Septembre 2017
Inclure le point « Assemblée publique de mars 2018 » à l'ordre du jour de l'assemblée régulière de septembre 2017	Ville de Montréal	Septembre 2017



Section 4

État d'avancement du projet

Étapes réalisées

- Comités de suivi 4 – juin 2017
- Lancement de l'appel d'offres centre de Biométhanisation Montréal-Est
- Lancement de l'appel d'offres centre de Compostage St-Laurent
- Modification au règlement emprunt
- Terrain Lasalle au Comité exécutif



Échéancier

- Comités de suivi 5 – 2017 (Q3)
- Lancement des appels d'offres
 - Compostage -RDP-PAT 29 Mai 2017
 - Biométhanisation -Mtl-Est Juin 2017
 - Compostage -St-Laurent Juillet 2017
 - CPP -Fin 2017
- Fin des appels d'offres - Q4 2017 et Q1 2018
- Conception et construction – 2018-2020
- Mise en opération – 2020
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024



Revue de presse

- Un centre de biométhanisation dans 7 ans à Lasalle
- Compostage : Le virage Brun
- Poursuite Beaudry Cadrin
- Une ferme sur le toit du centre de compostage RDP-PAT



Section 5

Présentations thématiques

Thématiques de la rencontre

Chaire de recherche :

- Recommandations de l'OCPM
- Création de la chaire
- Présentation

Bruit :

- Aperçu de la situation



Recommandations OCPM

Chaire de recherche :

- Que l'agglomération installe le centre pilote de prétraitement sur le site de la carrière Demix et qu'elle signe un accord de développement économique avec la Ville de Montréal Est, comprenant notamment la création d'une chaire universitaire associée à ce centre.



La Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (CRVMR)

Martin Héroux, Professeur associé

Mercredi 20 septembre 2017

Comité de suivi Ouest – Mairie de Saint-Laurent

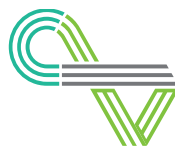
**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**





POLYTECHNIQUE
MONTREAL

LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE



CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA
VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
RESEARCH CHAIR ON
ADVANCED WASTE RECOVERY



Rien ne se perd,
tout circule et se transforme

Adapté de Lavoisier

Une Chaire de recherche ?

- ✓ Une Chaire est un véhicule de recherche basé sur les expertises des titulaires, permettant de créer un environnement propice à des activités de recherche ciblées sur les besoins des partenaires.
- ✓ Les partenaires participent à l'élaboration de la programmation de recherche.
- ✓ Le budget de recherche de la Chaire provient des contributions financières des partenaires, ainsi que d'autres sources de financement auxquelles ont accès les titulaires. Ceci permet un effet de levier important pour le financement des activités de recherche.



Une Chaire de recherche ?

Une Chaire de recherche vise à :

- Profiter de l'expertise des chercheurs œuvrant au sein de la chaire
- Créer des liens étroits et durables avec des partenaires
- Créer un réseau dynamique de partenaires ayant des intérêts et problématiques similaire
- Produire des résultats de recherche crédibles et indépendants sur lesquels les partenaires pourront baser leurs décisions
- Former du personnel hautement qualifié (PHQ)
- Favoriser les activités de transfert technologique vers les partenaires
- Réaliser une veille technologique continue
- Rechercher les meilleures pratiques et innovations
- Donner un accès privilégié à des connaissances nouvelles et pertinentes



CRVMR - Historique

- ✓ Idée initiale de Ville de Montréal lors de l'élaboration du PDGMR 2010-2014
- ✓ Retenue et recommandée par l'OCPM lors des consultations publiques sur les CTMO
- ✓ Démarches de Montréal pour s'associer à une université québécoise pour former la chaire
- ✓ Mise sur pied de la chaire par Polytechnique Montréal avec la Ville de Montréal comme partenaire fondateur
- ✓ Recrutement de partenaires





Polytechnique Montréal

- **Un des plus importants établissements d'enseignement et de recherche en génie au Canada**
 - Plus de 43 000 diplômés (près de 25 % des membres de l'OIQ)
 - 250 professeurs
 - Plus de 8000 étudiants
 - 210 M\$/an de budget de fonctionnement
 - 71 M\$/an de budget de recherche
 - 450 subventions et 300 contrats de recherche/année
 - 44 chaires de recherche et plus de 60 unités de recherche
- **Longue expérience de recherche en partenariat avec le milieu industriel et municipal**
- **Affiliée à l'Université de Montréal**
- **Partenaire fondateur de l'Institut EDDEC**



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE



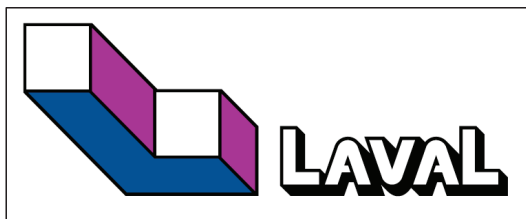
CIRAIG^{VC}

Centre international de référence sur le
cycle de vie des produits, procédés et services



Partenaires de la Chaire VMR

Montréal 



RECYC-QUÉBEC
Québec 

 **Ville de Gatineau**



et autres à venir...



S'éloigner progressivement de l'élimination pour mieux valoriser

Enjeux et contexte

- Croissance démographique, épuisement des ressources et émissions de gaz à effet de serre
- Économie circulaire et changement de paradigme
- LQE et Politique québécoise de gestion des matières résiduelles





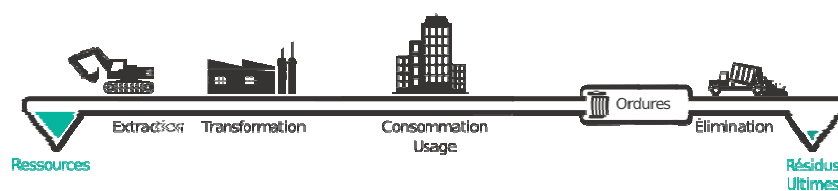
Vision de la Chaire

Être un centre d'expertise reconnu sur les plans national et international dans le domaine de la valorisation et de la gestion des matières résiduelles.

Mission de la Chaire

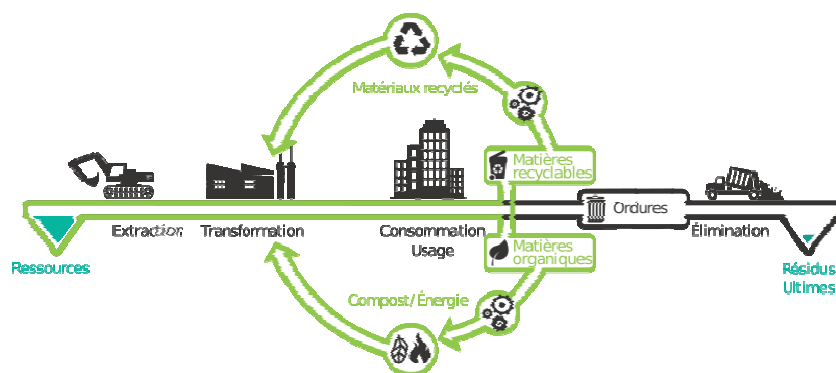
Dans une perspective d'économie circulaire et de pensée cycle de vie, développer, intégrer et transférer les connaissances permettant d'optimiser les stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles des collectivités de manière à répondre à leurs besoins actuels et futurs.

Objectifs de la Chaire VMR

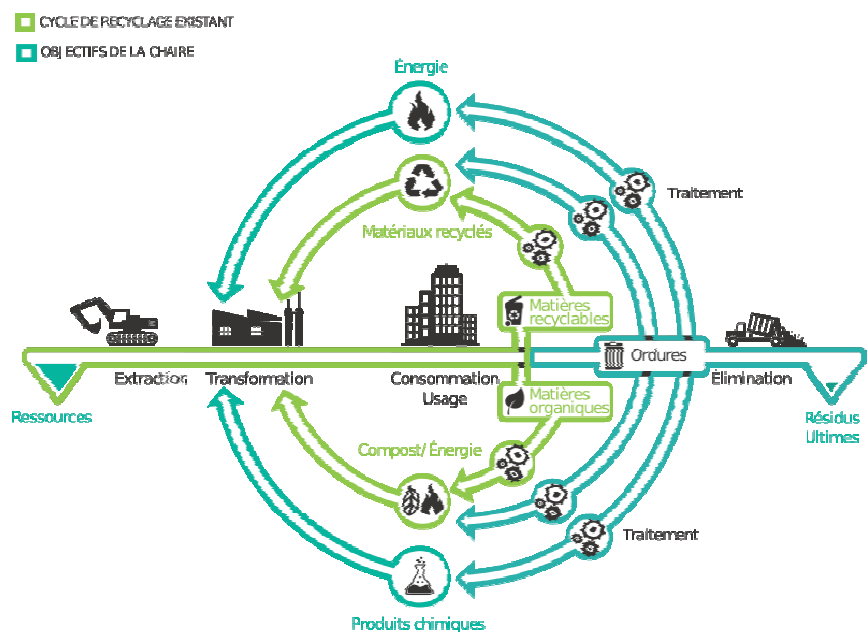


Objectifs de la Chaire VMR

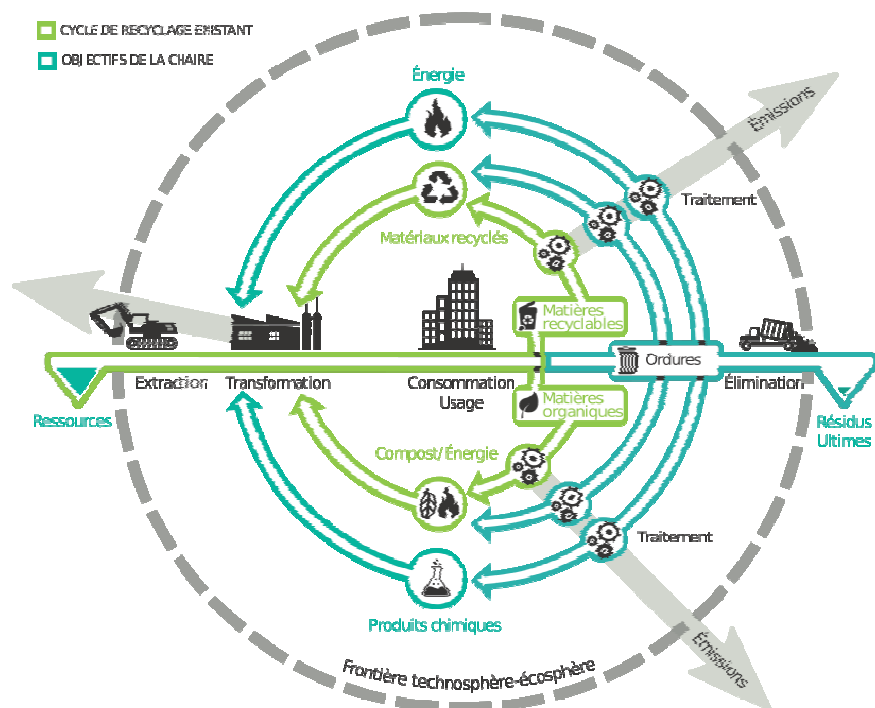
■ CYCLE DE RECYCLAGE EXISTANT



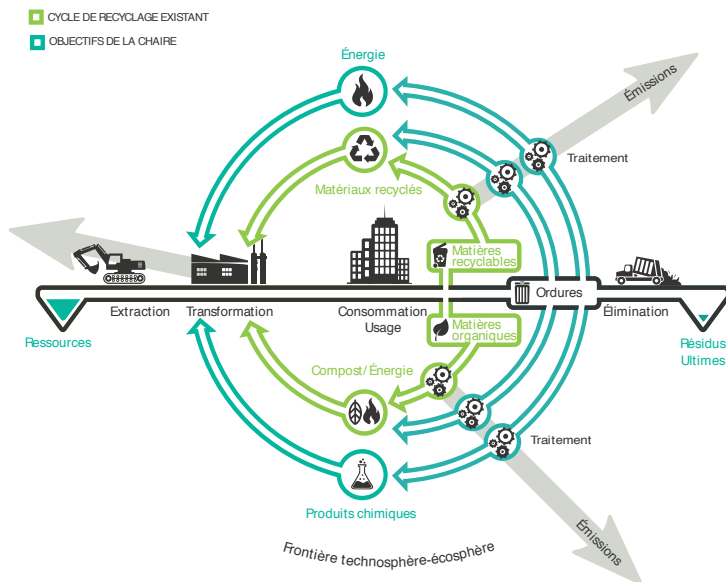
Objectifs de la Chaire VMR



Objectifs de la Chaire VMR



Objectifs de la Chaire VMR



Thème 1

Matières - Ressources



Thème 2

Procédés - Valorisation

Pr Robert Legros
Titulaire principal

Thème 3

Impacts - Décisions



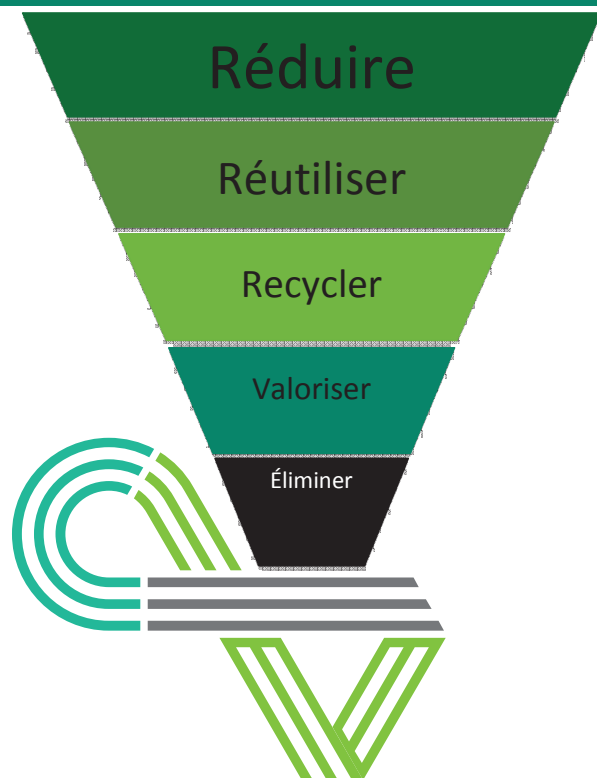
Pr Réjean Samson
Co-titulaire



Objectifs de la Chaire VMR

Mettre en œuvre une programmation de recherche de pointe, pertinente et de qualité

- Apporter un soutien rigoureux et indépendant pour la définition des plans de GMR
- Placer la hiérarchie des 3RV-E au cœur de la démarche
- Consolider et améliorer les programmes de réduction, réutilisation et recyclage
- Récupérer et valoriser les ressources qui n'ont pas pu être traitées par les 3R



Équipe de la Chaire

COMITÉ DE GESTION



Pr Robert Legros
Titulaire principal



Pr Réjean Samson
Co-titulaire



Laurent Spreutels
Directeur
des opérations



Martin Héroux
Responsable du transfert
technologique

ÉQUIPE DE RÉALISATION



Guillaume Majeau-Bettez
Post-doc

Étudiants actuels



Ariane Bérard
Ph. D.



Laurie Fontaine
Étudiante M. Sc. A.



Camille Girard
Étudiante M. Sc. A.



Geneviève Groleau
Étudiante M. Sc. A.



Jérémy Lagneau
Étudiant M. Sc. A.



Fabrice Tanguay-Rioux
Étudiant M. Sc. A.



Charles Urtnowski-Morin
Étudiant M. Sc. A.



Stéphanie Viau
Étudiant M. Sc. A.



Mariela Valbuena-Herrera
Étudiante M. Ing.



David Leroux
Étudiant Bac, initiation à
la recherche



Arianne Provost-Savard
Étudiante Bac, initiation à
la recherche

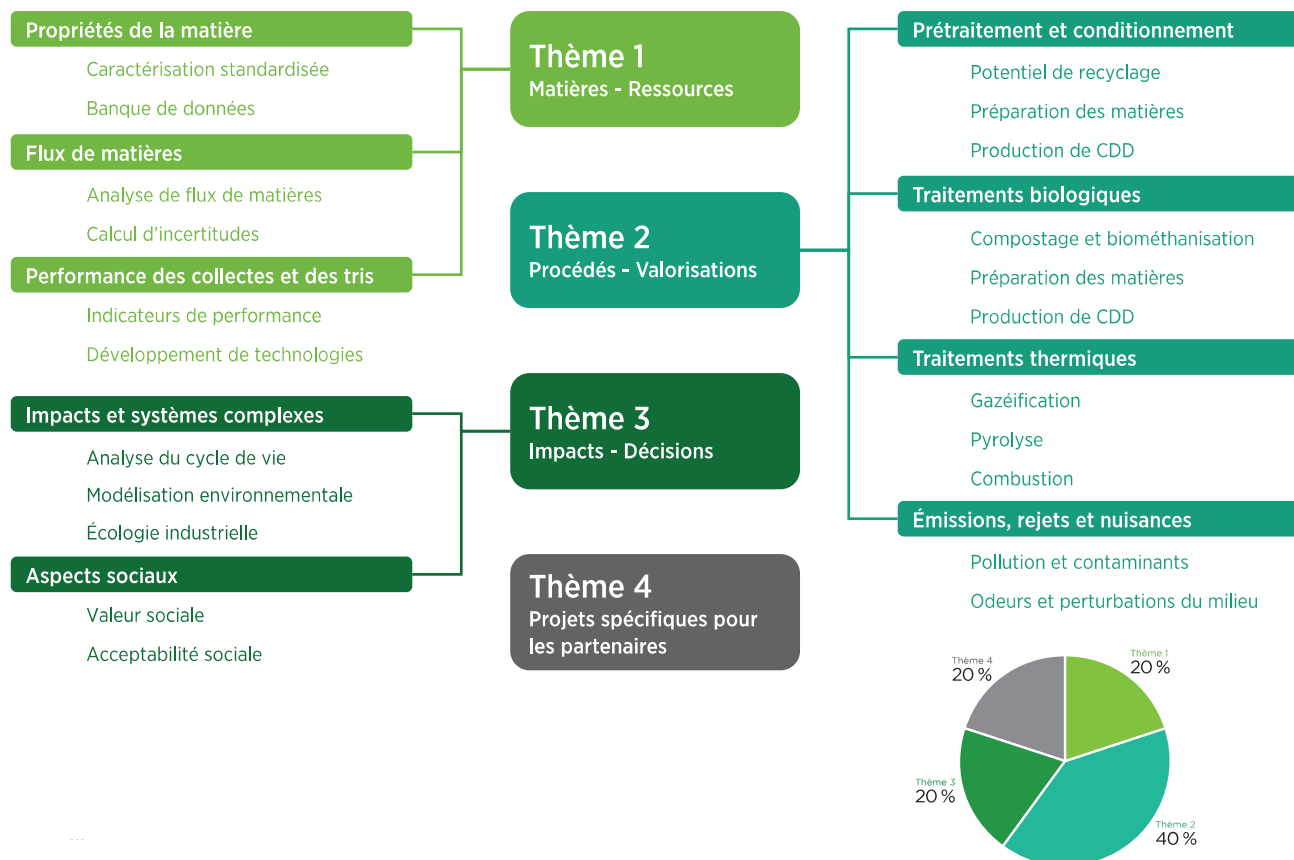
Équipe de la Chaire



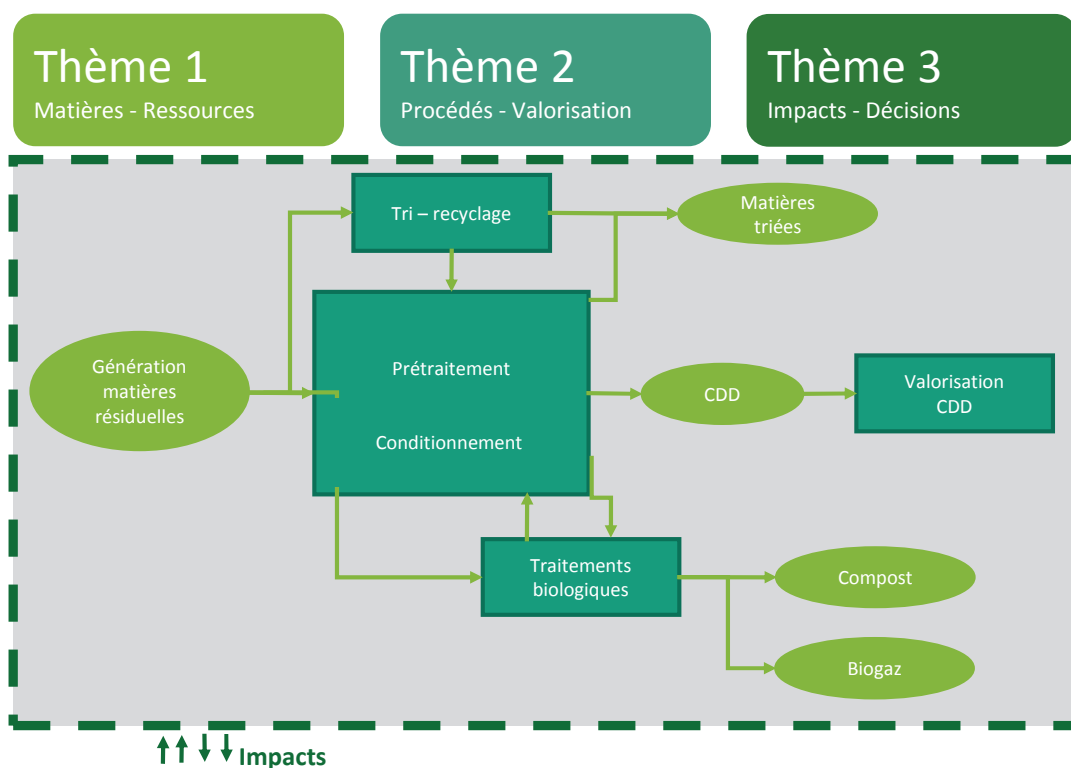


Une
programmation qui
répond aux besoins
des partenaires

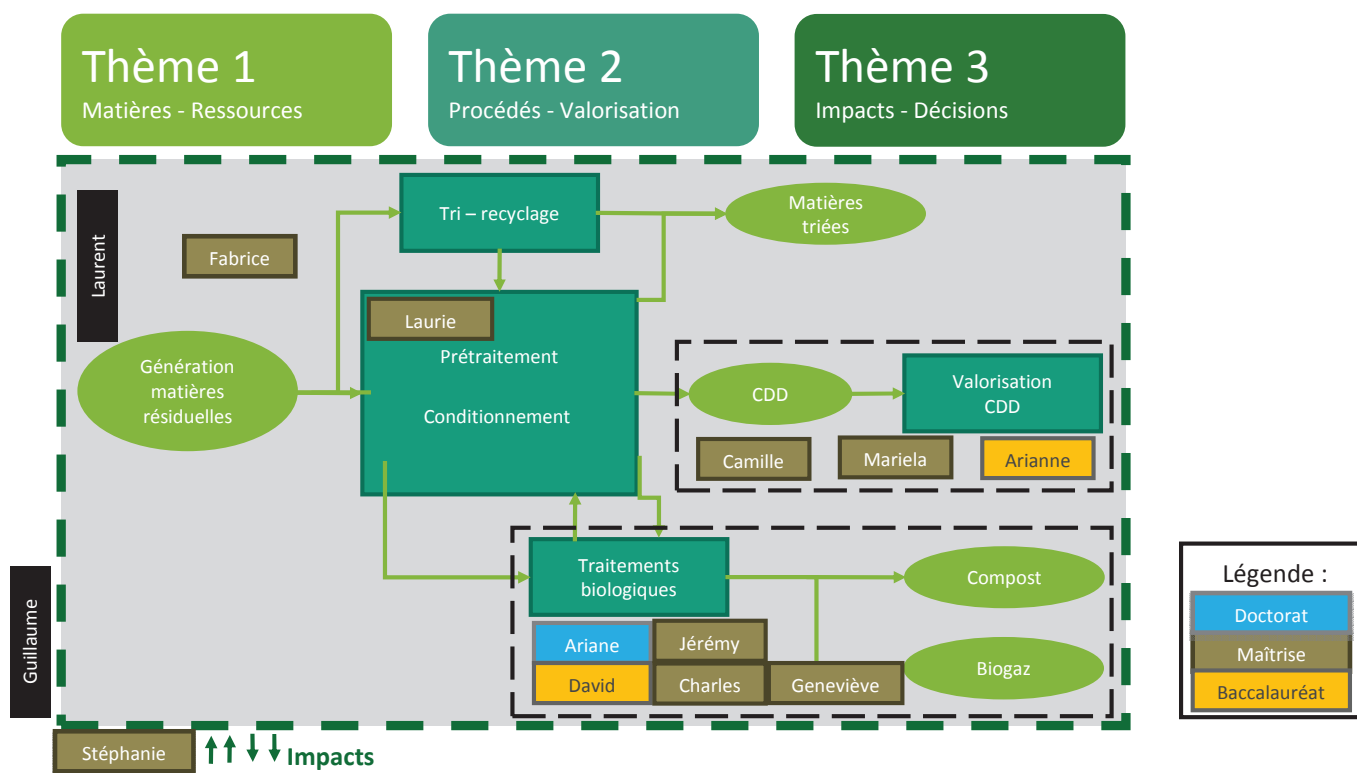
Programmation de recherche de la Chaire VMR



Programmation de recherche de la Chaire VMR



Programmation de recherche de la Chaire VMR



Thème 1 : Matières – Ressources

Projet 1.2.1

Sous-thème : Flux de matières

N° de projet : 1.2.1

Développement d'un outil prédictif basé sur l'analyse de flux de matières pour la prise de décision en GMR



Fabrice
Tanguay-Rioux

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Sept. 2016 à Aout 2018



Supervision :
Robert Legros

Enjeu traité

Une des problématiques rencontrées actuellement par les municipalités est l'absence d'une représentation globale des flux de matières résiduelles.

Mots-clés

Modélisation – Analyse de flux de matières
- Outil prédictif - Incertitude

Objectif principal

Développer un outil représentant et prédisant les flux d'un système de gestion des matières résiduelles pouvant être adapté à la plupart des municipalités québécoises en se basant sur l'analyse des flux de matières.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Séparer un système de GMR d'une municipalité typique en flux et en processus et exprimer son bilan de matières.
- **OBJ2** – Inclure la consommation et la production d'énergie des différents processus.
- **OBJ3** – Effectuer une analyse des incertitudes afin de prendre en compte la variabilité du type de données utilisées.

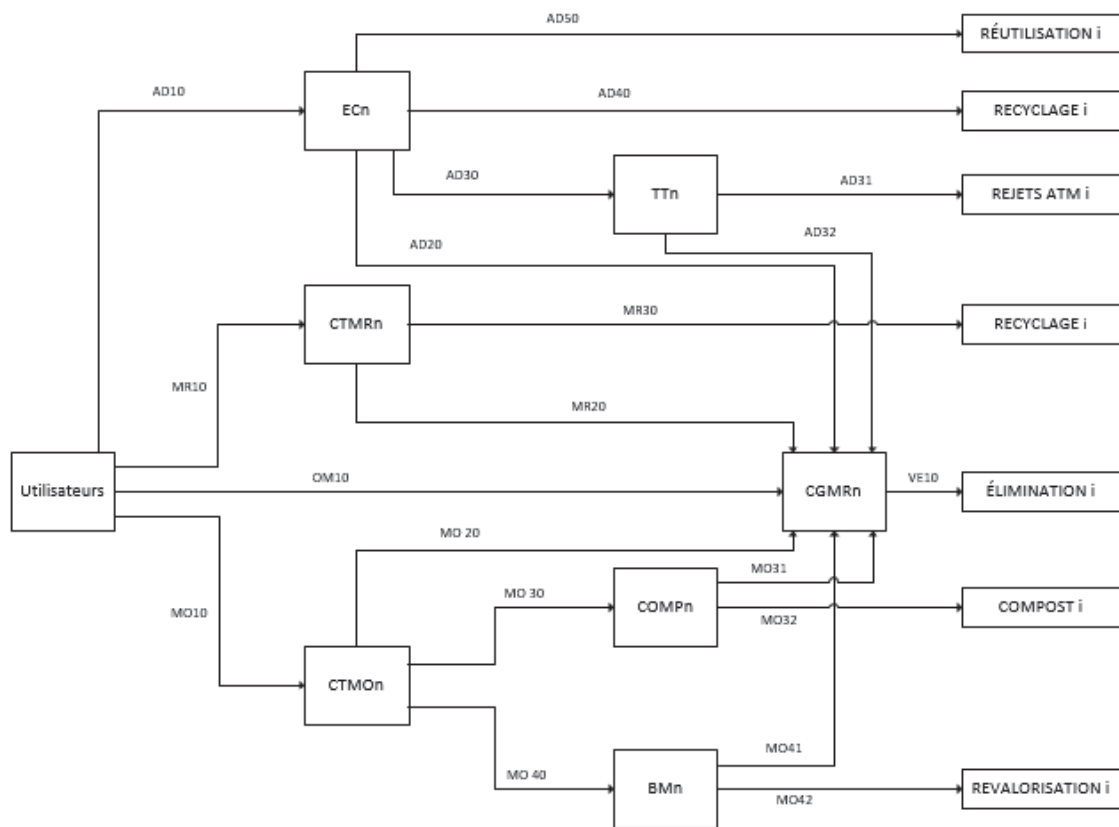
Méthodologie

- Utilisation de données provenant de la littérature et de caractérisations effectuées par les municipalités pour représenter leur système de GMR et résoudre le bilan de matières. (**OBJ1**).
- Utilisation des données provenant de la littérature et des municipalités pour définir la consommation énergétique des procédés (**OBJ2**).
- Développement d'une procédure de gestion des incertitudes en fonction des informations recueillies dans la littérature (**OBJ3**).



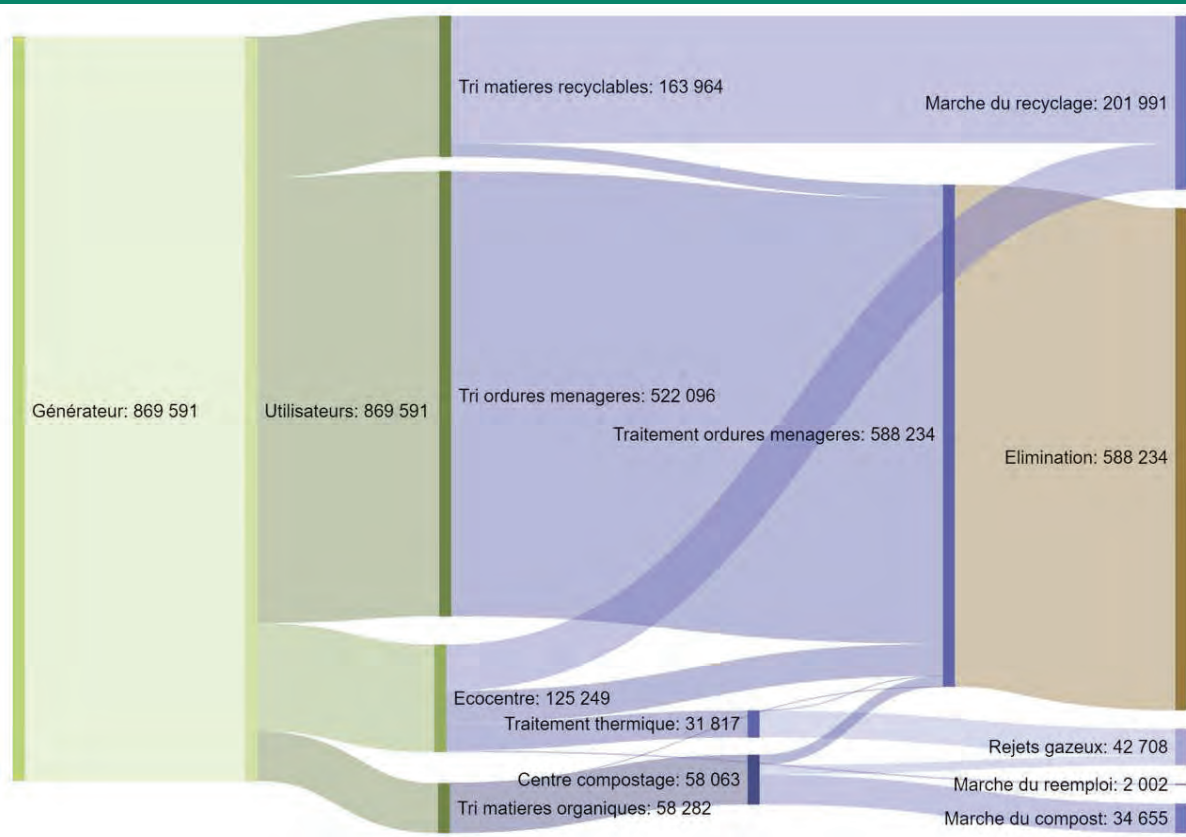
Gestion des MR à Montréal

Développement de l'outil MFA



Gestion des MR à Montréal

Développement de l'outil MFA

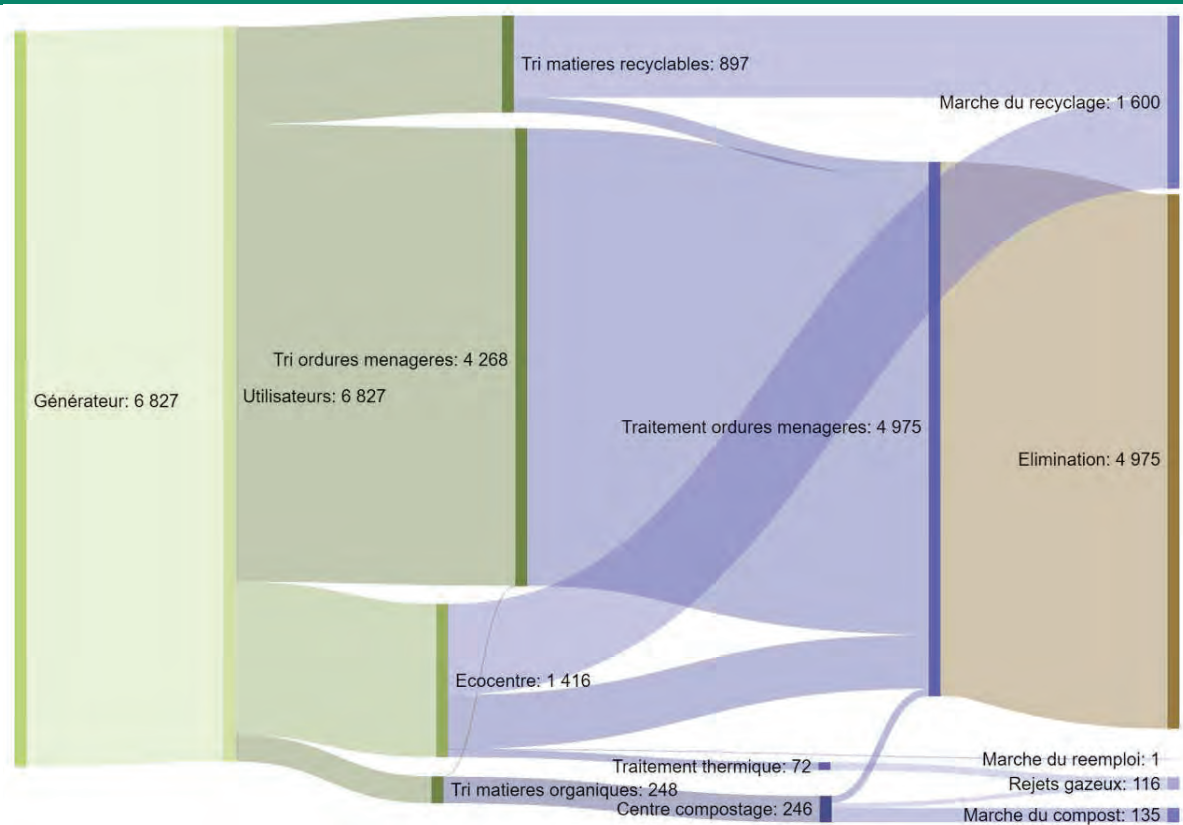


(quantités en tonnes/an)

CYCLE 2016

Gestion des MR à Montréal

Développement de l'outil MFA (suivi du CI)



(quantités en tonnes/an)

CYCLE 2016

Thème 3 : Impacts – Décisions

Projet 3.1.1

Sous-thème : Impacts et systèmes complexes

N° de projet : 3.11

Optimisation des systèmes de gestion des matières résiduelles basée sur l'analyse de flux de matières et du cycle de vie



Stéphanie
Viau

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Mai 2016 à Avril 2018



Supervision :
Réjean Samson
Robert Legros
Manuele Margni

Enjeu traité

Besoin d'un modèle de quantification des impacts environnementaux des traitements des déchets solides municipaux adapté au contexte québécois.

Mots-clés

Analyse de cycle de vie – Modélisation – Gestion des déchets - Optimisation

Objectif principal

Quantifier les impacts environnementaux des systèmes de gestion des matières résiduelles par modélisation en vue de l'optimisation de ces systèmes.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Développer un modèle d'analyse de cycle de vie (ACV) spécifique à la gestion des matières résiduelles dans un contexte québécois.
- **OBJ2** – Intégrer l'analyse des flux des matières (AMF) au modèle ACV.
- **OBJ3** – Émettre des recommandations de méthode de gestion des matières résiduelles sous la base d'optimisation environnementale.

Méthodologie

- Définir les différentes options de traitement des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal et définir les processus élémentaires avec leurs intrants et extrants nécessaires à l'ACV (**OBJ1**).
- Établir les liens entre l'analyse des flux de matières et les flux économique de l'ACV (**OBJ2**).
- Faire une étude de scénario à l'aide de l'AMF pour différentes options de traitement des matières résiduelles sous contraintes économiques afin de minimiser les impacts environnementaux (**OBJ3**).

Objectif:

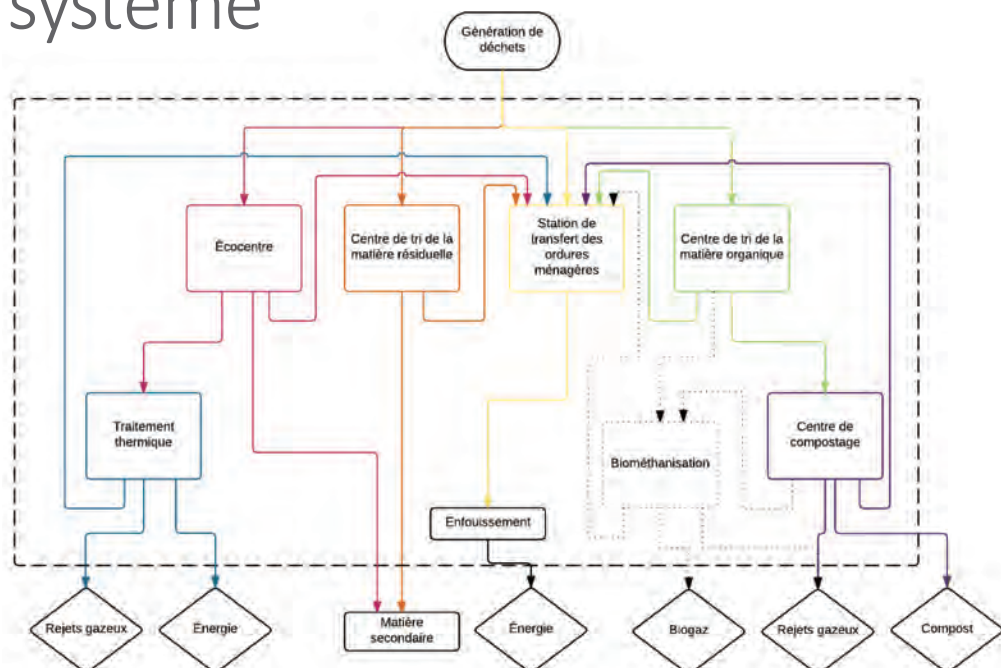
- Déterminer la **stratégie de traitement** des matières résiduelles résidentielles qui **minimise les impacts sur l'environnement**.



Thème 3 : Impacts – Décisions Projet 3.1.1

Frontières du système

1. Collecte et transport des matières résiduelles
2. Récupération et tri des MR
3. Traitement des MO
4. Traitement et élimination des RU



Thème 2 : Procédés – Valorisations

Projet 2.1.2

Sous-thème : Prétraitement et conditionnement

N° de projet : 2.1.2

Optimisation du traitement mécano-biologique pour la récupération



Laurie
Fontaine

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Sept. 2016 à Aout 2018



Supervision :
Robert Legros

Objet traité

Valorisation des fractions organiques présentes dans les ordures ménagères municipales.

Mots-clés

Traitement mécano-biologique – Ordures ménagères - Bioséchage

Objectif principal

Développer et évaluer une méthode de traitement des fractions organiques des ordures ménagères ayant un impact environnemental minimal, étant économiquement viable et étant socialement défendable dans un contexte municipal.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Identifier des procédés de traitements des matières organiques présentes dans les ordures en fonction des avancements technologiques et retenir différents scénarios applicables dans un contexte canadien.
- **OBJ2** – Analyser par simulation la performance des scénarios de procédés identifiés.
- **OBJ3** – Identifier à l'aide d'une simulation des points clés à optimiser pour diminuer l'impact environnemental global des ordures ménagères.

Méthodologie

- Revue de littérature pour identifier des procédés et technologies appropriés dans le contexte étudié des flux à traiter. Une attention particulière sera portée à la stabilisation des ordures dédiées à l'enfouissement et au séchage des matières organiques dédiées à l'incinération ou à la valorisation énergétique (**OBJ1**).
- Développement de modèle, simulation et analyse de l'efficacité et la faisabilité des scénarios proposés pour évaluer les performances des méthodes de traitement (**OBJ2**).
- Avec les différentes simulations, identification de la source de certains polluants, leur cheminement dans le procédé et leur destination finale. Ce modèle constituera ainsi une base pour limiter les rejets de contaminants à l'environnement (**OBJ3**).



Thème 2 : Procédés – Valorisations

Projet 2.2.3

Sous-thème : Traitements biologiques

N° de projet : 2.2.3

Étude du comportement de la fraction organique issue des ordures ménagères lors du traitement par biométhanisation



Charles
Urtnowski-Morin

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Janv. 2017 à Déc. 2018



Supervision :
Robert Legros

Enjeu traité

La fraction organique des ordures ménagères séparée du reste des matières, aura un comportement différent de celle recueillie par la collecte sélective.

Mots-clés

Matières organiques – Énergie –
Méthanisation - Biomasse

Objectif principal

Caractériser le comportement de la fraction organique des ordures ménagères dans un procédé de biométhanisation

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Caractériser les propriétés de la fraction organique des ordures ménagères.
- **OBJ2** – Modéliser le comportement de cette fraction organique dans un procédé de biométhanisation.
- **OBJ3** – Déterminer les conditions d'opérations du procédé de biométhanisation permettant de traiter cette fraction organique.

Méthodologie

- Utiliser les données de caractérisation des ordures ménagères pour déterminer les propriétés de la fraction organique de de courant (**OBJ1**).
- Recenser les modèles de biométhanisation existant dans la littérature. Adapter et développer un modèle qui tiendra compte des particularités de mélanger des matières organiques ayant des propriétés différentes (**OBJ2**).
- Prédiction des conditions d'opération du procédé de biométhanisation adaptées pour le traitement de la fraction organique des ordures ménagères. Identification des impacts de cette fraction sur les performances du procédé. (**OBJ3**).



Thème 2 : Procédés – Valorisations

Projet 2.1.1

Sous-thème : Prétraitement et conditionnement

N° de projet : 2.11

Production d'un combustible dérivé de déchets (CDD) à partir des rejets des centres de tri de la Ville de Montréal



Camille
Girard

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Janv. 2016 à Déc. 2017



Supervision :
Robert Legros

Enjeu traité

Enfouissement de plus de 10 000 tonnes de rejets provenant des centres de tri de la Ville de Montréal alors que plus de 50% de leur contenu possède un potentiel de valorisation important.

Mots-clés

Valorisation – Traitement – Combustible dérivé de déchets

Objectif principal

Concevoir, modéliser et optimiser un procédé de production d'un combustible dérivé de déchet (CDD) à partir des rejets de centre de tri de la Ville de Montréal.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Caractériser les rejets de centres de tri et leur potentiel de valorisation.
- **OBJ2** – Identifier les procédés adaptés à la valorisation d'un CDD produit à partir des rejets de centres de tri et définir les contraintes environnementales, techniques, économiques et législatives liées à chacun de ces procédés.
- **OBJ3** – Développer un modèle d'optimisation de stratégie de prétraitement mécanique pour la production d'un CDD qui respecte les différentes contraintes liées aux procédés de valorisation.

Méthodologie

- Déterminer les propriétés physico-chimiques des différentes fractions de matériaux présents dans les rejets de centres de tri à l'aide de données de caractérisation et d'études sur la composition élémentaire des ordures. Déterminer quelles propriétés physico-chimiques sont déterminantes de la qualité d'un CDD et lesquelles influencent la qualité d'un prétraitement mécanique (**OBJ1**).
- Faire une revue de littérature des différentes voies de valorisation possibles (combustion, gazéification, pyrolyse) pour identifier quelles contraintes auront un impact sur la qualité requise du CDD dans un contexte québécois (**OBJ2**).
- Étudier les paramètres influençant l'efficacité des différents équipements de traitement mécanique. Développer un modèle qui permet d'évaluer l'efficacité du prétraitement selon la séquence d'équipements et développer une stratégie d'optimisation (**OBJ3**).



Thème 1 : Matières – Ressources

Projet 1.2.2



Arianne
Provost-Savard

Niveau du projet :
Bac, stage d'initiation
à la recherche

Durée du projet :
Oct. 2016 à Avril 2017



Supervision :
Robert Legros

Sous-thème : Flux de matières

N° de projet : 1.2.2

Évaluation des perspectives de traitement des matières résiduelles générées par la Ville de Montréal en vue de leur réutilisation au sein des industries de l'est de Montréal

Enjeu traité

Le traitement des ordures ménagères générées sur l'île de Montréal en vue de réutiliser ces composés dans certains procédés industriels.

Mots-clés

Ordures ménagères – Valorisation -
Symbiose industrielle

Objectif principal

Explorer les différentes alternatives de traitement des ordures ménagères produites sur l'île de Montréal et élaborer différents scénarios permettant l'utilisation des déchets traités comme intrants dans les industries de l'est de Montréal.

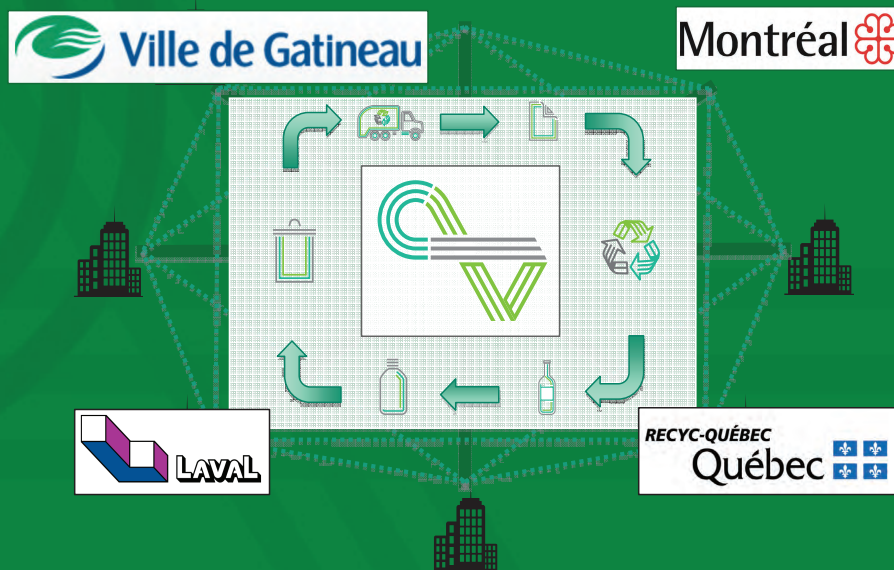
Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Évaluer le potentiel d'utilisation des ordures ménagères générées par la ville de Montréal comme matières premières à des fins de valorisation par les industries de l'est de Montréal.
- **OBJ2** – Explorer les différentes avenues possibles de réutilisation des déchets au sein des industries de l'est de Montréal.
- **OBJ3** – Analyser la viabilité technico-économique des scénarios de valorisation identifiés et sélectionner les scénarios de valorisation les plus profitables au niveau environnemental, technique et économique.

Méthodologie

- Effectuer une revue de la littérature sur les technologies existantes de traitement des ordures ménagères et identifier des liens entre les produits résultant de ces traitements et les besoins des industries de l'est de Montréal (**OBJ1**).
- Créer un système permettant de déterminer quelles pourraient être les solutions optimales de réutilisation des matières résiduelles au sein des industries de l'est de Montréal en fonction des flux d'ordures ménagères disponibles dans la région de Montréal et des besoins des industries (**OBJ2**).
- Comparer les impacts environnemental et économique de l'implantation des scénarios de valorisation identifiés avec les impacts de la situation actuelle. Analyser la faisabilité technique et économique des options proposées. (**OBJ3**).





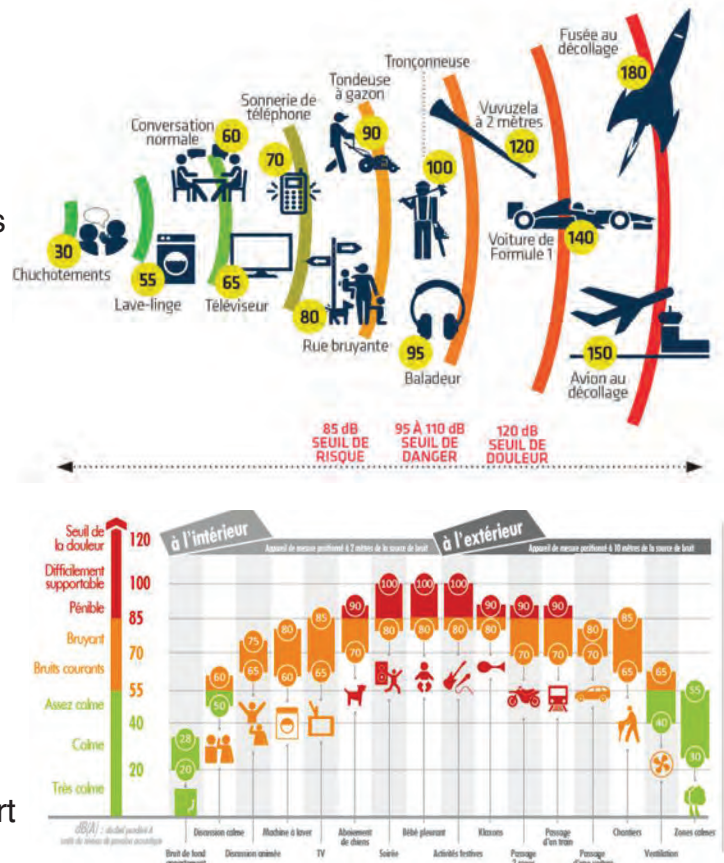
Merci de votre attention !

QUESTIONS ?



Notion de bruit

- Le bruit ambiant ou nuisance sonore a plusieurs sources notamment les divers moyens de transport, les activités industrielles ou de voisinage.
- Le son est une onde de pression dans l'air.
- Se mesure en décibel (dB).
- L'échelle dB(A) est pondérée selon le niveau d'audition à certaines fréquences.
- Interprétation
 - Addition 2 sources identiques = +3dB
 - Doubler distance = -6 dB
 - 10dB est perçu comme deux fois plus fort



Enjeu lié au bruit

- Source de bruit des CTMO
 - Véhicules sur site
 - Véhicules hors site
 - Sources fixes



Recommandations OCPM

Bruit :

- Mise en place d'un comité de suivi chargé d'assurer le suivi :
 - Du contrôle de nuisances (odeur, qualité de l'air, bruit et camionnage)
- Que les plans et devis du projet ainsi que son implantation tiennent compte des critères de puissance des sources de bruits fixes, tels que décrits dans le tableau VII de l'étude sonore, afin de respecter les niveaux sonores maximaux inclus dans les documents règlementaires pertinents;
- Que les opérations quotidiennes du centre de compostage respectent à la fois les critères du MDDELCC pour les zones industrielles (70 dBA) sur le site lui-même, ainsi que ceux de 45 dBA à la limite de la zone résidentielle la plus près du centre de compostage et que ces critères soient inscrits au règlement.
- Si le bruit des signaux de recul des camions est perceptible depuis l'une des zones résidentielles, de le minimiser en planifiant la circulation des camions sur le site ou en aménageant des écrans efficaces contre le bruit



Règlementation et normes

Ville de Montréal / Arrondissement Saint-Laurent

- Valeurs s'applique aux résidences, espaces intérieurs ou parc.
 - 50 dBA de 21 h à 7 h
 - 60 dBA de 7 h à 21 h

Lignes directrices MDDELCC

- Le plus élevé entre bruit résiduelle et tableau

Zonage		Nuit (dBA) (19 h à 7 h)	Jour (dBA) (7 h à 19 h)
I	habitations isolées, écoles	40	45
II	multilogements, institutions	45	50
III	commercial	55 (50 si habitation)	55
IV	industriel	70 (50 si habitation)	70 (55 si habitation)

Relevés sonores

- St-Laurent

Résumé des relevés sonores (dBA)			
Emplacement	Leq 24 h	Leq 1 h min. Jour (7 h à 19 h)	Leq 1 h min. Nuit (19 h à 7 h)
P1	63	59	53
P2	62	60	52
P3	52	49	49



Figure 1 : Localisation des points de mesure du bruit environnemental

Règles applicables

- Voisinage immédiat

Critères de bruit selon les lignes directrices du MDDEP

Emplacement	Nuit (dBA) (19 h à 7 h)	Jour (dBA) (7 h à 19 h)
Secteur industriel	70	70

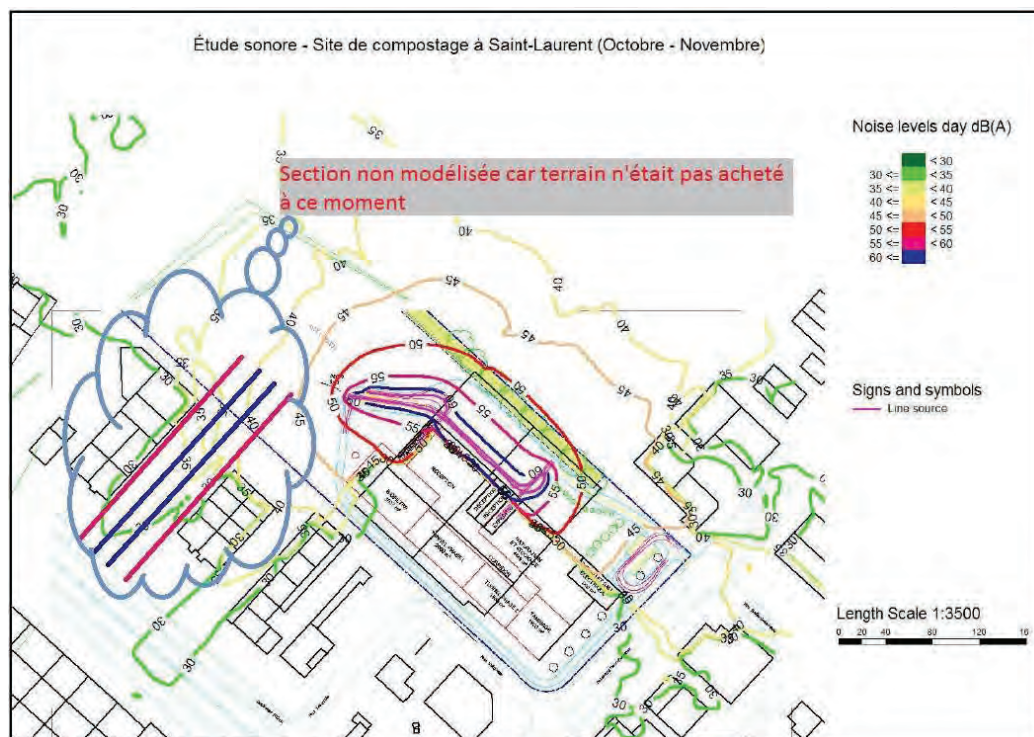
- Parc (au Nord de la voie ferrée)

Critères de bruit de l'arrondissement Saint-Laurent applicables aux limites du terrain

No. de règlement	Nuit (dBA) (19 h à 7 h)	Jour (dBA) (7 h à 19 h)
1140	50	60

Études réalisées

Camionnage sur site :



Études réalisées

Camionnage hors site :

- Basé sur études de circulation
- Impact est inférieur à 1 dB (A)
- Impact sonore inférieur à 1 dB est considéré comme nul, c'est-à-dire qu'on ne perçoit pas d'augmentation du niveau de bruit.



Études réalisées

Limites pour sources fixes :

Tableau VII

Puissance maximale unitaire des sources de bruit fixes
en fonction du nombre de sources et de la distance à la limite de propriété (dBA)

Nombre de sources de bruit	Distance des sources de bruit fixes de la limite de propriété									
	5 m	10 m	15 m	20 m	25 m	30 m	35 m	40 m	45 m	50 m
1	89	95	99	101	103	105	106	107	108	109
2	86	92	96	98	100	102	103	104	105	106
3	84	90	94	96	98	100	101	102	103	104
4	83	89	93	95	97	99	100	101	102	103
5	82	88	92	94	96	98	99	100	101	102
6	81	87	91	93	95	97	98	99	100	101
7	81	87	90	93	95	96	97	99	100	101
8	80	86	89	92	94	96	97	98	99	100
9	79	85	89	91	93	95	96	97	99	99
10	79	85	89	91	93	95	96	97	98	99

En réponse à la demande de l'OCPM mais peu pratique à utiliser en pratique car les sources ne sont pas tous au même endroit et n'ont pas le même niveau.

Alarme de recul des camions

Règlementation :

- *Obligatoire sur les chantiers et sur la voie publique.*
- *N'est pas requis si la sécurité des travailleurs et du publique n'est pas mise en danger lors de manœuvre de recul.*

Mitigation :

- *Aménagement devra être sécuritaire ce qui implique habituellement de limiter les manœuvres en marche arrière.*



Conclusions

WSP :

- *Respect des critères de bruit de la Ville et du MDDELCC*
- *Contribution sonore inférieur à 70 dBA aux limites de propriété du site*
- *Impact sonore de la circulation hors site imperceptible car inférieur à 1 dB*



QUESTIONS ?



Section 6

Varia

Section 7

Prochaine rencontre

Prochaines rencontres

- Année 2018
 - *Hiver*
 - *Assemblée régulière*
 - *Été*
 - *Assemblée publique*
 - *Automne*
 - *Assemblée régulière*



Assemblée publique #1

- Après l'octroi des contrats (juin – septembre ou octobre) Pourquoi ?
 - Concrétisation du projet
 - Possibilités de livrer une information plus précise sur les caractéristiques du projet
 - Présentation des adjudicataires
- Objectifs
 - Faire connaître l'avancement des CTMO et la démarche participative en place
 - Apporter des réponses aux attentes et préoccupations

*** Cadre des échanges : la réalisation des projets et non leur remise en question*

- Invités
 - La population montréalaise
 - Les groupes intéressés : environnement, GMR, GMO

▪ Moyens à préciser

Assemblée publique #1 - suite

- Déroulement (19 h – 21 h 30)
 - Accueil
 - Présentations : projets CTMO, démarche participative, rapport d'activités des comités de suivi
 - Période de questions
- ** Petit kiosque d'information à l'entrée de la salle : panneaux du projet, représentants municipaux liés au projet*
- Autres éléments...
 - Rôle des membres du comité
 - Présence des médias
 - Canevas détaillé de l'assemblée et contenu : discutés en mars 2018 avec les comités de suivi



Section 8

Clôture de la rencontre

Annexe 3 :

Revue de presse

Un centre de biométhanisation dans sept ans à LaSalle



ISABELLE BERGERON
isabelle.bergeron@tc.gc.ca

ENVIRONNEMENT. D'ici 2024, un centre de biométhanisation pourrait voir le jour à LaSalle. L'infrastructure LaSaloise devrait avoir une capacité de 60 000 tonnes par année.

Montréal a fait l'annonce vendredi de la construction future de ce centre qui constituera la deuxième phase d'un projet de cinq nouveaux centres de traitement des matières organiques (CTMO) dans la métropole. L'ensemble du projet est évalué à 344 M\$.

«C'est une bonne nouvelle qui cadre dans notre plan de développement durable a fait valoir la mairesse de l'arrondissement, Manon Barbe. Elle déplore, par contre, «l'attente de sept ans, alors qu'en 2019 la collecte de matière résiduelle sera effectuée sur l'ensemble du territoire ce qui obligera les camions à se déplacer sur plusieurs kilomètres pour décharger leur contenu au lieu de le faire directement à LaSalle».

CINQ CENTRES

Le tiers des coûts devrait être financé par les gouvernements fédéral et provincial. Le reste de la facture sera assumé par Montréal.

Dans un premier temps, quatre centres doivent être construits à Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Montréal-Est. Celui de LaSalle fait partie de la deuxième phase du projet.

Sur les cinq nouveaux sites annoncés, deux, situés à Rivière-des-Prairies et Saint-Laurent, seront spécialisés en compostage. Ils auront respectivement une capacité de traitement de 29 000 et 50 000 tonnes de matières organiques.

Un centre de prétraitement des matières organiques sera construit à Montréal-Est et deux de biométhanisation sont prévus sur les territoires de Montréal-Est et LaSalle.

Ces nouvelles infrastructures montréalaises «produiront une quantité substantielle de compost et de biométhane, tout en permettant de diminuer la quantité de déchets enfouis», peut-on lire dans un communiqué rendu public vendredi.

Selon le maire, Denis Coderre, la construction de CTMO constitue une première au Québec pour une ville d'importance comme

Montréal.

La mise en activité des quatre premiers centres est prévue pour 2020.

«Ces nouvelles infrastructures permettront de diminuer la quantité de déchets enfouis».

— Réal Ménard, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif

Infrastructure	Localisation	Capacité de traitement (tonne/an)	Année de mise en service
Centre de compostage	Rivières-des-Prairies Pointe-aux-Trembles	29 000	2020
Centre de biométhanisation	Montréal-Est	60 000	2020
Centre de compostage	Saint-Laurent	50 000	2020
Centre pilote de prétraitement (CPP)	Montréal-Est	25 000	2020
Centre de biométhanisation (Phase 2)	LaSalle	60 000	2024



Une ferme sur le toit du centre de compostage de RDP

LESLIE MEURAILLON

leslie.meurailon@tc.tc

ENVIRONNEMENT. Les fermes Lufa ont signalé leur intérêt pour créer la zone d'agriculture urbaine qui devrait être installée sur le toit du futur centre de traitement des matières organiques.

Le Centre de traitement des matières organiques (CTMO) de Rivière-des-Prairies devrait entrer en opération en 2020. La Ville de Montréal, à l'origine du projet, souhaite y intégrer un projet d'agriculture urbaine sur le toit.

Après avoir lancé un appel d'offre en 2016, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville vient de signer une entente de confidentialité avec l'entreprise Les fermes Lufa inc.

Les fermes Lufa pourraient «louer une partie du toit pour l'installation d'une serre permettant une production agricole», détaille le sommaire décisionnel du conseil municipal.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

L'installation d'une zone d'agriculture urbaine sur le CTMO a pour but «de renforcer le caractère exemplaire de ces projets». Cette idée a émergé dès le début des séances d'information organisées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de construction du centre de compostage.

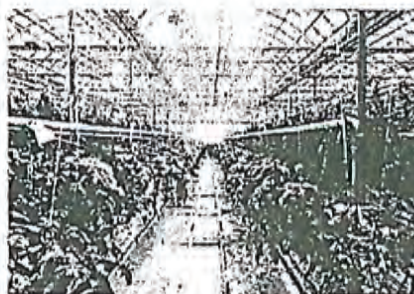
Pour rappel, la Ville de Montréal souhaite construire quatre centres de traitement des

matières organiques d'ici 2020, dont la réalisation en mode-conception-construction-exploitation-entretien (CCEE) d'un centre de biométhanisation à Montréal-Est et deux centres de compostage, en bâtiment fermé, à Rivière-des-Prairies et Saint-Laurent.

L'appel d'offres pour le CTMO du RDP-PAT a été lancé le 24 mai 2017.

Spécialistes des fermes urbaines

Les fermes Lufa possèdent déjà trois serres commerciales sur des toits, situées à Ahuntsic, Laval et Anjou. La compagnie utilise des méthodes de culture hydroponique, c'est-à-dire, hors-sol. La production des fermes est vendue dans tout le Québec, via un service de paniers de légumes déposés à domicile ou dans des points relais.



Les fermes Lufa possèdent déjà trois serres commerciales sur des toits, situées à Ahuntsic, Laval et Anjou. (Archives-TC Media)



COMPOSTAGE

LE VIRAGE BRUN

Ce printemps, des milliers de Québécois ont reçu un bac brun. Leur mission? S'assurer que leurs résidus alimentaires ne prennent pas le chemin d'un site d'enfouissement. Ce faisant, ils s'inscrivent à leur tour dans un vaste mouvement vert.



DANIELLE BONNEAU

Déjà, en 2007, Amélie Côté mettait ses restes de fruits et légumes dans le composteur communautaire installé dans un parc près de chez elle, dans Rosemont-La Petite-Patrie. Peu importe où elle a habité par la suite, que ce soit à Sherbrooke, Québec ou Montréal, elle a toujours trouvé le moyen de poursuivre dans cette voie.

« C'est la chose la plus facile et la plus concrète que l'on puisse faire dans notre quotidien pour réduire notre empreinte environnementale », estime la jeune femme, qui s'est penchée sur la récupération des contenants de boissons au Québec dans le cadre de sa maîtrise et met de l'avant les initiatives vertes inspirantes liées à la gestion des matières résiduelles dans son blogue Bric à bacs (bricabacs.com).

Aussi se réjouit-elle de voir l'intérêt croissant que suscite la collecte de résidus alimentaires. « Les mentalités ont beaucoup évolué en 10 ans », constate la coordonnatrice de La Semaine québécoise de réduction des déchets, qui se tiendra en octobre.

Le plus grand défi en est un de sensibilisation, croit-elle, « pour s'assurer que le tri des matières résiduelles soit bien fait et que les usines aient de bonnes matières ».

« Aller les bruns! »

Ce printemps, la Ville de Laval a misé sur l'humour pour encourager 20 000 nouvelles recrues à relever le défi et devenir des joueurs étoiles de la collecte des matières organiques. « Allez les bruns », lance la municipalité qui, comme toutes les autres villes du Québec, doit diminuer la quantité de matières enfouies. Plutôt que de produire du méthane, un des principaux gaz responsables de l'effet de serre,

lorsqu'elles sont emprisonnées sous terre, les matières organiques sont transformées en riche compost.

Blitz d'information

À Montréal, c'était le branle-bas de combat dans 12 arrondissements, l'hiver dernier et ce printemps. S'apprêtant à remplacer une des deux collectes hebdomadaires de déchets par une collecte de résidus alimentaires dans de nouveaux secteurs, on y a multiplié les sessions d'information. Des patrouilleurs ont été engagés pour aiguiller les citoyens visés et faciliter la transition.

« Une partie de la population avait hâte, fait remarquer Aurélie Charpentier, chargée de projets à Ville en vert, qui gère le programme Écoquartier dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville. Les patrouilleurs ont distribué plus de billets de félicitations que de billets de courtoisie. »

Vincent Proust, un patrouilleur, a été agréablement surpris de l'accueil qu'il a reçu en faisant du porte-à-porte. « Les gens ont compris », renchérit sa collègue Julie Mannering.

Il y a beaucoup de préjugés, notent-ils. « Mais il n'y a pas de réelle réticence », précise Alexandre Fleurent, chef de la patrouille.

Selon la stratégie établie par la Ville de Montréal, la collecte de résidus alimentaires s'étendra à tous les immeubles de huit logements et moins d'ici 2019. Dans la prochaine étape, les immeubles de neuf logements et plus seront à leur tour graduellement visés, à l'exception des grandes tours d'habitation, indique Jean-François Lesage, conseiller en aménagement au Service de l'environnement (Gestion des matières résiduelles).

« On demande aux citoyens de changer leurs habitudes et de mettre certaines matières, qu'ils jetaient à la poubelle, dans un autre récipient, souligne-t-il. En faisant ce transfert, la poubelle



deviendra un petit sac.»

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a obtenu une dérogation pour desservir les immeubles résidentiels de 15 logements et moins, secteur par secteur, indique Geneviève Allard, chargée

de communication. La survie des 80 composteurs communautaires installés dans les parcs n'est pas pour autant menacée. Ils seront déplacés afin que d'autres citoyens, habitant dans de grands complexes résidentiels, y aient accès.

Du pain sur la planche

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour amener la population à changer ses habitudes, constate Francis Gauthier, expert-conseil chez Gesterra, qui s'occupe de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, qui englobe Victoriaville.

Même si cette dernière figure parmi les premières municipalités au Québec à avoir implanté la collecte de résidus alimentaires, en 1997, seulement 38 % des résidus alimentaires y sont compostés, révèle-t-il.

«Inversement, 62 % sont jetés à la poubelle, déplore-t-il. C'est mieux qu'à l'échelle du Québec, où le taux de résidus alimentaires compostés est de 25 %.»

Selon lui, Victoriaville se trouve dans le peloton de tête avec Sherbrooke, Coaticook et Lévis, qui ont mené des campagnes de sensibilisation. Il mentionne aussi celle de la Ville de Prévost, Vive le brun, mettant en vedette Les Denis Drolet, qui a remporté un grand succès.

Pour encourager ses citoyens à prendre le virage brun, Montréal a à son tour lancé la campagne «Bien manger, bien jeter», à la fin de 2016.

«À l'échelle provinciale, beaucoup d'efforts ont été mis sur la récupération du papier, du carton et du métal, mais il y en a eu peu consacrés au bac brun, note M. Gauthier. C'est malheureux. À cause de l'enjeu des odeurs et des petites bibittes, qui constitue un frein réel, l'adhésion n'est pas automatique comme dans le cas de la récupération du papier.»

Québec souhaitant que les résidus organiques soient complètement bannis de l'enfouissement en 2020, il y a du chemin à faire, précise-t-il. «Mais il n'est jamais trop tard.»

COMMENT BIEN COMPOSTER

DANIELLE BONNEAU

La crainte d'attirer des mouches et de devoir endurer des odeurs nauséabondes vous empêche de mettre de côté vos résidus alimentaires? Voici quelques trucs pour vous faciliter la tâche et éviter tout désagrément.

Sus aux odeurs

Saupoudrer du bicarbonate de soude directement sur les aliments aide à contrôler les odeurs, indiquent les membres de l'équipe de Ville en vert, dans Ahuntsic-Cartierville. Placer un bouchon de liège, coupé sur le sens de la longueur, à côté du petit bac permettra par ailleurs d'éloigner les mouches à fruits, précisent-ils.

Garder au frais

Amélie Côté, qui tient le blogue Bric à bacs, garde les matières compostables au frais, surtout l'été. Elle les conserve dans son congélateur, dans un grand pot de crème glacée. Juste avant la collecte, elle verse le contenu (qui aura eu le temps de dégeler) dans du papier journal. Surtout, rappelle-t-elle, il ne faut pas oublier de sortir le bac brun toutes les semaines...

Utiliser les bons sacs

Mettre des sacs compostables dans le petit bac, placé à côté de la poubelle sous l'évier, facilite la tâche, font remarquer les membres de l'équipe de Ville en vert. Il devient alors aisé de faire le tri et de mettre les matières compostables à la bonne place. Les sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ne sont toutefois pas acceptés partout. À ne pas confondre avec les sacs d'emplètes dégradables et oxobiodégradables, qui sont proscrits. Les

sacs de papier, quant à eux, sont acceptés sans restriction, sans être obligatoires.

Rechercher l'ombre

Mieux vaut ne pas placer le bac brun au gros soleil, souligne Christelle Papineau, directrice des communications et de la programmation de la Maison du développement durable, qui donne plein de trucs à faire chez soi, dans la section Ma maison durable. «Il faut se mettre des notes et penser à sortir le bac, sinon cela va devenir un irritant», renchérit-elle.

Faciliter le nettoyage

Pour absorber les liquides, le fond du minibac, placé sous l'évier, pourrait être couvert d'un papier journal, peut-on lire dans Le plan de match, le très dynamique guide de collecte des matières organiques produit par la Ville de Laval. Pour diminuer les odeurs, on y recommande d'alterner les couches de résidus alimentaires et celles de matières sèches (cartons, journaux, etc.)

Laver, laver, laver

Évidemment, rien ne vaut un bon lavage régulier avec de l'eau et du vinaigre ou du détergent doux, de préférence biodégradable, pour éviter toute prolifération de petites bestioles indésirables et éviter des odeurs persistantes.

Il ne veut pas d'un centre de compostage

Un grand distributeur alimentaire a saisi les tribunaux pour empêcher sa construction près de son entrepôt



MICHAEL NGUYEN

Jeudi, 6 juillet 2017 06:30

MISE à JOUR Jeudi, 6 juillet 2017 06:30

Une grande entreprise de distribution alimentaire se lance dans une bataille judiciaire contre la Ville de Montréal pour empêcher la construction d'un vaste centre de compostage à quelques mètres de son entrepôt.

« L'installation du centre pourrait devenir un enjeu important de contamination, et possiblement mettre en péril la santé des clients », s'alarme la compagnie Beaudry et Cadrin dans sa poursuite déposée cette semaine en Cour supérieure du Québec.

L'idée d'implanter le centre de compostage dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles remonte à l'été 2014. Avant, la Ville voulait le construire dans le quartier Saint-Michel, mais le maire Denis Coderre avait promis, lors des élections municipales, de « tirer la plogue » sur cet emplacement.

Car pour lui, ce choix avait été imposé à la population, peut-on lire dans le document de cour.

« Ayant été porté au pouvoir [...], le candidat devenu maire annonce à l'été 2014 que la Ville a l'intention de déplacer le centre de traitement », déplore l'entreprise dans sa poursuite civile.

Odeurs

Pour Beaudry et Cadrin, la construction d'un tel centre serait catastrophique. C'est que l'entreprise vend, entre autres, des farines, des céréales ou encore des croustilles et du maïs soufflé, et ces aliments sont sensibles à la contamination par les odeurs.

Le problème majeur, c'est qu'un centre de compostage dégage de nombreuses odeurs nauséabondes en raison des substances volatiles qui émanent des résidus. Comme l'usine serait construite à moins de 200 mètres du centre de distribution, de nombreux produits alimentaires pourraient devenir impropres à la consommation, avance l'entreprise.

Or, les règles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) interdisent d'entreposer ou de vendre des produits « altérés de manière à les rendre impropres à la consommation », indique le document de cour.

Et selon la loi, une odeur peut constituer un contaminant.

Consommateurs

Si l'usine de compostage était bel et bien construite, cela pourrait avoir un impact important auprès de nombreux consommateurs, puisque Beaudry et Cadrin se targue d'être le plus important distributeur indépendant de produits alimentaires de l'Est du Canada.

La compagnie livre dans des dépanneurs et des petites épiceries qui opèrent notamment sous les bannières Beau-Soir, Ultra et Marché Éclair, ainsi que dans des cinémas et des commerces alimentaires indépendants.

« Le centre constitue ni plus ni moins le garde-manger de plus de 1700 magasins d'alimentation au Québec et dans les Maritimes, peut-on lire dans le document de cour. Les magasins, dépanneurs et particuliers y effectuent annuellement plusieurs dizaines de milliers de transactions. »

L'emplacement serait aussi illégal, prétend Beaudry et Cadrin. Non seulement le zonage ne serait pas conforme, mais la superficie du terrain serait aussi trop petite pour une usine de compostage de cette ampleur.

Territoire

Un rapport indiquerait également qu'en construisant le centre dans l'Est de Montréal, cette partie de la ville se retrouverait à gérer 60 % des déchets, alors qu'elle ne représente que 6 % de la population totale de l'île.

« L'emplacement choisi vient déroger au principe d'équité territoriale », indique le document, ajoutant qu'un centre de compostage ne peut pas être implanté dans un rayon de 500 m de toute zone commerciale.

La construction du centre de compostage n'a pas encore commencé. À ce jour, aucun contrat n'a été octroyé, et la Ville n'a pas encore demandé de certificat d'autorisation auprès du ministère.

Contacté par *Le Journal*, le président du centre de distribution n'a pas souhaité commenter l'affaire, puisqu'elle est présentement devant les tribunaux. La Ville n'a pas répondu à notre demande d'entrevue.

À moins d'un accord à l'amiable, la poursuite sera présentée prochainement à un juge de la Cour supérieure du Québec.